

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCHE FOURNITURE SCOLAIRE

Séance du 24 juillet 2023 Dûment convoqué le 18 juillet 2023

En l'an 2023, le lundi 24 juillet 2023 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (28): J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, P.-L. LE TAON-BARES, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (5): M. BLANC, C. DELIAS, F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMHASAN.

Pouvoirs (3): A. HUG (à H. BAUDET), A. LUNEAU (à J. GARRABE-POUGET), M. RIFF (à S. PONSA).

Secrétaire de séance : Philippe PETITQUEUX

Acte n°: CCPC-2023205-16

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la procédure de marché suivante :

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire /procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Le marché de fourniture est alloti :

Lot $n^{\circ}1$: FOURNITURES SCOLAIRES Lot $n^{\circ}2$: FOURNITURES DE BUREAU

Lot n°3: RAMETTES DE PAPIER

Montant estimatif 144 000 € HT (lot 01 105 000€/lot 02 30 000€/ lot 03 9 000€)

Le délai d'exécution est de 3 ans

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 16.05.2023 Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturé le 16 Juin 2023 à 12h et 5 offres ont été reçu dans les délais (validité des offres 120jrs) ; **VU** le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20230724-CCPC-2023205-16-DE Date de réception préfecture : 25/07/2023

N°	Description	Pondération
1	Prix	60
1.1	BPU	30
1.2	Commande catalogue (% de remise catalogue)	30
2	2 Valeur technique	
2.1	 2.1 Plateforme de commande 2.2 Prise en charge des commandes et service après-vente 	
2.2		
2.3	Organisation des livraisons	10
Pondé	100	

VU l'avis de la commission MAPA du vendredi 21 Juillet 2023 proposant de retenir les entreprises suivantes : Lot n°1 : FOURNITURES SCOLAIRES :

Classement	Nom	Prix	Valeur technique	Note
1	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE	60	40	100
2	LIBRAIRIE LAIQUE	40,8	40	80,8
3	SAVOIRSPLUS	41,3	38	<i>7</i> 9,3

Lot n°2: FOURNITURES DE BUREAU:

Classement	Nom	Prix	Valeur technique	Note
1	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE	60	40	100

Lot n°3: RAMETTES DE PAPIER:

Classement	Nom	Prix	Valeur technique	Note
1	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE	60	40	100

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;

D'attribuer, en conséquence, les marchés aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : FOURNITURES SCOLAIRES : LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE montant maximum sur 3 ans 105 000€HT

Lot n°2 : FOURNITURES DE BUREAU : LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE montant maximum sur 3 ans 30 000€HT

Lot n°3: RAMETTES DE PAPIER: LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE montant maximum sur 3 ans 9 000€HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20230724-CCPC-2023205-16-DE Date de réception préfecture : 25/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

Le Président, Pierre BATAILLE

La Quillane G6210 LA LLAGONNE 04.68.04.49.86

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20230724-CCPC-2023205-16-DE Date de réception préfecture : 25/07/2023